

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

Séance du 28 avril 2014

30 AVR. 2014

N° 2014-10

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 28 avril à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	18 avril 2014	

Présents : MM. ASTRUC, ASTOUL, CAMBON, DELMAS, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, DAGEN, BONHOMME, GARRIGUES, MASSEGLIA, MARTY et SAZY.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental),
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Budget Primitif 2014

Le Président rappelle que le projet de Budget Primitif 2014 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 25 février.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Par ailleurs, le Budget Principal comporte pour la première année un Budget Annexe se rapportant à l'exploitation de l'Unité de traitement des matières de vidange.

BUDGET PRINCIPAL

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

A. Section de fonctionnement

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 870 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives) y compris les dépenses concernant le solde de l'opération d'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques pour 2 collectivités (SMEEOM Moyenne Garonne et SIEEOM Sud Quercy),
- 111 300 € de fonctionnement des quais (dont 52 000 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 558 060 € de transports {carburants (215 000 €), entretien (95 000 €), personnel, assurances, ...},

- 232 850 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 86 886 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchetteries (couvert à parité par le Conseil Général et les collectivités bénéficiant du matériel),
- 55 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 379 000 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du nouveau barème mis en place en 2013 et actualisé lors de la réunion du 25 février 2014 pour tenir compte en particulier de l'augmentation de la TGAP de 5 € HT par tonne d'ordures ménagères (OMR) et du relèvement de 7 à 10 % du taux de TVA sur l'ensemble des prestations :
 - répercussion du coût de traitement des OMR : 79.60 €/tonne
 - répercussion du coût de tri des CS : 176.00 €/tonne
 - répercussion du coût de traitement des refus : 85.00 €/tonne
 - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...) établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 3.75 €/tonne pour 2014 appliqué, pour chaque collectivité, au prorata des tonnages transférés.

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants pour 2014 :
 - 14.75 €/tonne pour les OMR
 - 31.75 €/tonne pour les CS
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées selon le barème 2013 suivant :
 - 1 €/habitant pour le 1^{er} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
 - 1.5 €/habitant pour le 2^{ème} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
 - 2 €/habitant pour le 3^{ème} niveau (totalité de la compétence « déchets ménagers »)

Pour 2014, ce tarif est actualisé sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 1.009 par la loi de Finances pour 2014 soit donc le barème respectif suivant :

1.009 - 1.5135 - 2.018 respectivement pour les niveaux 1, 2 et 3

- 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- 100 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 295 355 € de participation du Conseil Général correspondant pour partie de l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (provisaires et définitifs) et à l'annuité d'emprunt contracté pour l'acquisition du matériel de transport (dernière annuité).

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 253 629.48 € de dotation aux amortissements et 712 826.69 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2014, les restes à réaliser concernent à la fois les compétences traditionnelles, les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières :

- dépenses : 621 741.68 €
dont principalement :
 - le solde de l'opération d'aménagement de l'Unité de traitement des matières de vidange : 239 035 €
 - le renouvellement de matériel pour les compétences transférées par la CCTVA : 187 000 €
- recettes : 253 954.00 €

Il s'agit exclusivement du solde de subvention restant à percevoir de l'Agence de l'Eau et du FEDER pour l'Unité de traitement des matières de vidange.

* Les inscriptions budgétaires 2014 :

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2014 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, matériel, ...) : 242 430 €
- le renouvellement du parc de véhicules porteurs : 481 000 €

Cette opération, dont le principe a été évoqué en 2013 et proposé lors des orientations budgétaires de février dernier, concerne le renouvellement de 3 véhicules « porteurs » acquis fin 2004 dans le cadre de l'exécution en régie des transferts de déchets.

Le Président rappelle que le parc actuel comprend 5 véhicules et 5 remorques. Deux véhicules ont déjà fait l'objet d'un renouvellement début 2013.

L'opération proposée concerne l'acquisition de 3 véhicules poly-bennes de 26 tonnes (6x2 ou 6x4) pour lequel une consultation devra être lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Les véhicules actuels (3 véhicules Renault KERAX 6x4 de + de 500 000 km) feront parallèlement l'objet d'une cession.

Le financement sera assuré pour partie par l'autofinancement procuré par l'excédent de fonctionnement reporté.

* Recettes

Il s'agit :

- pour 200 685 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2012,
- pour 40 000 € de prévision de produit de cession des véhicules Poids Lourds évoquée ci-dessus.

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 253 629.48 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 712 826.69 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières

Concernant les dépenses des compétences optionnelles (déchèteries), celles-ci comprennent entre-autres les dépenses de transfert effectuées en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercutées selon le barème suivant adopté en 2013 et reconduit pour 2014 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : 20 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :
 - 5 à 25 km..... 65 €
 - 25 à 50 km..... 95 €
 - 50 à 75 km..... 130 €
 - 75 à 100 km..... 160 €

A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

* En dépenses :

- 1 121 624 € pour la collecte {y compris crédits de reports (renouvellement BOM) et investissements nouveaux},
- 258 376 € pour la déchèterie.

* En recettes :

- 216 627 € pour la collecte,
- 44 025 € pour la déchèterie,
- 407 393 € d'excédent reporté de 2013,
- 706 310 € de participation de la Communauté de Communes propre aux compétences optionnelles équilibrant l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement, investissement et reports).
- 5 645 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2012 (acquisition de matériel),

Le budget réel propre aux compétences transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron s'équilibre donc à 1 380 000 € en dépenses et recettes en tenant compte d'un crédit de report en dépenses de 187 000 € (renouvellement BOM, ...) compris dans le montant total des crédits de report de 621 741.68 € évoqués ci-dessus.

B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit pour cette collectivité :

- de la déchèterie de Montaigu (compétences optionnelles transférées),
- des déchèteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

* Déchèterie de Montaigu

Dépenses :

- 24 834 € en investissement (amortissement emprunt),
- 74 506 € en fonctionnement (dont 13 266 € d'intérêts d'emprunt).

Total dépenses : 99 340 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Général,
- 58 136 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes du Pays de Serres),
- 7 200 € de produits divers,
- 14 955 € résultat reporté.

Total recettes : 99 340 €

* Déchèteries de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 23 092 € en investissement (amortissement emprunt),
- 204 908 € en fonctionnement (dont 25 259 € d'intérêts),

Total dépenses : 228 000 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Général aux investissements,
- 17 984 € de produits divers,
- 15 176 € d'excédent reporté,
- 173 921 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 228 000 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- | | |
|--|----------|
| - annuités d'emprunt : | 25 017 € |
| - provision pour travaux d'entretien et suivi de la décharge : | 7 232 € |

Total dépenses : 32 249 €

- Recettes :

- | | |
|---|----------|
| - contribution du Conseil Général : | 16 517 € |
| - excédent de fonctionnement reporté : | 8 232 € |
| - contribution spécifique
Communauté de Communes Quercy Caussadais | 7 500 € |

Total recettes : 32 249 €

* Déchèteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade

- Dépenses :	
- annuité d'emprunt	97 573 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	334 999 €
- quote-part achats en 2008 de 19 conteneurs pour déchèteries :	3 512 €
	<hr/>
Total dépenses :	436 084 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	30 812 €
- participation provisionnelle : SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchèterie de Molières	3 400 €
- produits de gestion et divers :	31 586 €
- contribution Communauté de Communes Quercy Caussadais	316 772 €
- solde résultats 2012 :	53 514 €
	<hr/>
Total recettes :	436 084 €

D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

* Déchèteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré (400 000 €) : (dont 11 146 € d'intérêts)	36 275 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	119 999 €
- quote part achats de 14 conteneurs en 2008 :	2 596.00 €
	<hr/>
Total dépenses :	158 870 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	18 738 €
- produits de gestion et autres produits :	12 000 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	111 132 €
- résultats 2013 reportés :	17 000 €
	<hr/>
Total recettes :	158 870 €

E. Autres compétences particulières

Gestion de la plateforme bois

- dépenses : 93 233 € (dont 74 200 € d'annuités d'emprunt)
- recettes : 93 233 € (dont 41 130 € de subvention en annuités du Conseil Général)

BUDGET ANNEXE

Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

La gestion de cet équipement fait l'objet d'un Budget Annexe propre à l'activité.

Pour 2014, le Budget Annexe s'élève à 152 800 € en dépenses et recettes :

- Dépenses :
 - 85 761 € de remboursement au Budget principal correspondant à la prise en charge de la part correspondante d'annuités d'emprunt,
 - 24 000 € de charges de personnel (convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes),
 - 43 039 € de charges de fonctionnement (électricité, assurance, analyses, entretien des installations, ...).

- Recettes :
 - 95 900 € de subvention du Conseil Général (subvention en annuités et aide exceptionnelle au démarrage de l'activité),
 - 12 000 € de participation de l'Agence de l'Eau au titre de la convention d'expérimentation,
 - 44 900 € de produit de gestion (redevances, ...).

**
*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2014 (Budget Principal),
- d'approuver le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexes au présent rapport,
- d'adopter le Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe « Unité de traitement des matières de vidange ».

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE30 AVR. 2014
ET DE SA PUBLICATION LE30 AVR. 2014

Montauban, le 30 AVR. 2014

Le Président,

Jean CAMBON

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
30 AVR. 2014

Fait et délibéré le 28 avril 2014

Le Président,

Jean CAMBON

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2014 Traitement/Transports (hors sur-tri des plastiques)

Collectivités	Pop 2013	Nature déchets	Rappel 2013		Tonnages prévisionnels 2014			Participation prévisionnelle brute 2014			Régularisation 2013	Produit JRM 2013 à déduire	Participation prévisionnelle 2014	Dont part liée strictement à l'augmentation de la TGAP et de la TVA entre 2013 et 2014
			Tonnages prévisionnels	Tonnages réels	Tonnages prévisionnels 2014		Prestations marchés (TVA à 10%)		Participation aux charges de structure					
					Traitement	Transport	Traitement	Transport en régie directe		Dépenses quails de transfert (1)				
CdC Quercy Causseadals	20 032	OM	5 850	5 685	5 800	5 800	461 680	85 550	30 318	-12 420	26 909	825 482	48 695	
		CS	1 130	1 146	1 175	1 175	206 800	37 306						
		refus	192	175	200	200	17 000							
		Total	6 980	6 831	6 975	6 975	685 480	122 856						
CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	7 928	OM	2 150	2 072	2 135	2 135	169 946	31 491	11 999	-10 639	10 687	332 949	19 036	
		CS	575	560	575	575	101 200	18 256						
		refus	132	122	132	132	11 220							
		Total	2 725	2 632	2 710	2 710	282 366	49 748						
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15 842	OM	4 200	4 084	4 300	4 300	342 280	63 425	31 969	-30 360	19 045	621 289	36 636	
		CS	960	872	960	960	168 960	30 480						
		refus	163	134	163	163	13 855							
		Total	5 160	4 956	5 260	5 260	525 095	93 905						
SIEEOM Sud Quercy	13 600	OM	3 070	2 968	3 075	3 075	244 770	0	13 722	-8 085	7 639	360 498	25 871	
		CS	580	578	610	610	107 360	0						
		refus	116	112	122	122	10 370							
		Total	3 650	3 546	3 685	3 685	362 500	0						
SMIEEOM Moy. Garonne (*)	33 469	OM	7 800	7 705	7 760	7 760	617 696	114 460	41 081	14 818	39 579	1 238 881	68 142	
		CS	1 830	1 915	2 030	2 030	357 280	64 453						
		refus	275	348	376	376	31 960							
		Total	9 630	9 620	9 790	9 790	1 006 936	178 913						
TOTAL GENERAL	90 871	OM	23 070	22 514	23 070	19 995	1 836 372	294 926	129 090	-46 686	103 859	3 379 099	198 380	
		CS	5 075	5 071	5 350	4 740	941 600	150 495						
		refus	878	891	993	993	84 405							
		Total	28 145	27 585	28 420	24 735	2 862 377	445 421						

(*) compétence facultative "déchèterie" pour CCMPs et CCLOMA
(1) dont 52 000 € de remboursement de "mises à disposition partielle de service"

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2014

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Quercy Caussadais	825 482	316 772	Décharge de Réalville	7 500	1 149 754
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	332 949	111 132	TX voirie quais (2 253 €)	2 253	446 334
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	621 289	706 310			1 327 599
SIEEOM Sud Quercy	360 498		Part déchèterie Molières	3 400	364 249
			Opération EECT (*)	6 383	
			Régul.. EECT 2013(*)	-6 032	
SMEEOM Moyenne Garonne	1 238 881	232 057	Opération EECT (*)	20 444	1 471 533
			Régul.. EECT 2013(*)	-19 344	
			Régul transports directs SMEEOM (7 mai 2013)	-505	
TOTAL	3 379 099	1 366 271	-	14 099	4 759 469

dont :
Cdc Lomagne: 173 921
Cdc QPS : 58 136

(*) EECT : Expérimentation Extension Consigne de Tri des plastiques (convention Eco-Emballages) cf. détail calcul